

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS  
DES COMPAGNIES, LRC (1985), CH C-36, TELLE  
QU'AMENDÉE DE :**

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPARIDE INC.**,  
personne morale ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4 ;

et

**COMPLEXE GROUPE TRANSPARIDE INC.**,  
personne morale ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4 ;

et

**9480-5348 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son  
siège au 2500, rue Beaurevoir, Québec, province de  
Québec, G2C 0M4 ;

et

**ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.**, société en  
commandite ayant son siège au 2500, rue Beaurevoir,  
Québec, province de Québec, G2C 0M4, agissant et  
représentée par son commandité **9435-8470 QUÉBEC  
INC.**, personne morale ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, 4<sup>e</sup> étage, Entrée B, Québec, province de  
Québec, G2C 0M4 ;

et

**9435-8470 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son  
siège au 2500, rue Beaurevoir, 4<sup>e</sup> étage, Entrée B,  
Québec, province de Québec, G2C 0M4 ;

**Débitrices**

et

**LES CONSTRUCTIONS EDGUY INC.**, personne  
morale ayant son siège au 500, 1<sup>re</sup> Avenue du Parc  
Industriel, Sainte-Marie, province de Québec,  
G6E 1B5 ;

**Requérante**

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**, personne morale ayant son siège au 8, rue Adelaide Ouest, bureau 200, Toronto, Province d'Ontario et une place d'affaires au Québec située au 801, Grande Allée Ouest, bureau 350, Québec, province de Québec, GIS 4Z4 ;

**Contrôleur**

et

**Q-12 CAPITAL S.E.C.**, société en commandite ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9, agissant et représentée par son commandité **9355- 9797 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9 ;

et

**FONDS D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER SH, S.E.C.**, société en commandite ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9, agissant et représentée par son commandité **9416-1395 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9 ;

et

**9355-8096 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9 ;

et

**DOUVILLE MOFFET ET ASSOCIÉS INC.**, personne morale ayant son siège au 2700, boulevard Laurier, bureau 1300, Québec, province de Québec, G1V 4K5 ;

**Mises en cause**

---

**DEMANDE EN APPEL DE LA DÉCISION DU CONTRÔLEUR SUR L'AVIS DE RÉVISION OU DE REJET/RUE MARCEL-DUMONT (SAINT-LAMBERT)**

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Tel qu'il appert du dossier de la Cour, le 3 mai 2023, le Tribunal a rendu une ordonnance initiale à l'encontre des Débitrices en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. 1985, ch. C-36 (ci-après la « LACC ») ordonnant la nomination de Restructuration Deloitte inc. à titre de contrôleur (ci-après le « Contrôleur ») ;
2. Tel qu'il appert également du dossier de la Cour, le 15 mai 2023, le Tribunal a rendu un jugement sur une demande d'ordonnance initiale amendée et reformulée afin d'établir le mécanisme des traitements des réclamations ;
3. Le 2 juin 2023, la Requérante a transmis au Contrôleur sa preuve de réclamation d'une créance garantie de 33 569,60 \$ à l'encontre de la Débitrice 9480-5348 Québec inc. pour le projet Rue Marcel-Dumont (Saint-Lambert) (ci-après le projet « Rue Marcel-Dumont »), tel qu'il appert d'une copie de cette preuve de réclamation (ci-après la « Réclamation »), pièce **R-1** ;
4. Le 13 janvier 2023, Millénum Construction inc. a mandaté la Requérante afin de procéder au déboisement d'un terrain d'approximativement 21 000 m<sup>2</sup>, tel qu'il appert d'un courriel, pièce **R-2** ;
5. Le 20 janvier 2023, Millénum Construction inc. a transmis à la Requérante un certificat de piquetage préparé à la demande de Millénum Construction inc., tel qu'il appert d'un courriel et du certificat de piquetage communiqués en liasse, pièce **R-3** ;
6. Le 23 janvier 2023, soit après la réception des directives de Millénum Construction inc., la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a vendu les lots 6 472 187 et 6 472 188 du Cadastre du Québec, tel qu'il appert d'un acte de vente notarié, pièce **R-4** ;
7. Le 1 mars 2023, la Requérante a transmis un courriel ainsi qu'une facture provisoire à Millénum Construction inc. puisqu'elle ignorait qui devait faire l'objet de la facturation, tel qu'il appert d'un courriel et de la facture provisoire en liasse, pièce **R-5** ;
8. Le 3 mars 2023, la Requérante a procédé à l'émission de la facture E27799 et a transmis cette dernière à Millénum Construction inc. puisqu'elle était sans nouvelles de cette dernière, tel qu'il appert d'un courriel, pièce **R-6**, et de la facture E27799, pièce **R-7** ;
9. Conformément à la pièce R-7, la Requérante a réalisé des travaux totalisant la somme de 33 569,60 \$ taxes incluses pour le projet Rue Marcel-Dumont ;
10. Le 23 mai 2023, la Requérante a publié une hypothèque légale de la construction au Registre foncier sous le numéro 28 029 970 et grevant les immeubles suivants, à savoir :

Désignation :

« Un immeuble connu et désigné comme étant et se composant des lots numéros SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (6 472 187) et SIX MILLIONS QUATRE CENT

SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (6 472 188), du  
Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis. »

le tout tel qu'il appert de l'avis d'inscription d'une hypothèque légale et de l'état certifié de son inscription au Registre foncier, pièce **R-8** ;

11. Le 23 juin 2023, le Contrôleur a informé la Requérante que le montant de sa Réclamation a été rejeté au motif d'absence de dénonciation écrite d'un contrat de construction, tel qu'il appert de l'avis de révision ou de rejet communiqué au soutien des présentes à titre de pièce **R-9** ;
12. La Requérante conteste l'avis de révision ou de rejet du Contrôleur à l'effet qu'un avis de dénonciation écrite était nécessaire en ce que :
  - I. Millénium Construction inc. doit être considérée comme l'*Alter Ego* du propriétaire 9480-5348 Québec inc. puisqu'elle a agi comme gérant, mandataire et représentant du propriétaire dans le cadre de ce projet ;
  - II. Les actionnaires et administrateurs de la société 9480-5348 Québec inc. étaient impliqués dans la conclusion du contrat intervenu avec la Requérante et dans l'exécution des travaux ;
  - III. Millénium Construction inc. et la débitrice 9480-5348 Québec inc. sont deux entités dont le siège social est situé au 2500, rue Beaurevoir, à Québec et sont composés des mêmes employés et des mêmes dirigeants, occasionnant ainsi une véritable confusion entre elles ;
  - IV. Au surplus, la Requérante été contrainte de transmettre une facture provisoire à Millénium Construction inc. en raison de la confusion entre cette dernière et la véritable propriétaire ;
13. Par conséquent, la Requérante est en droit de demander au Tribunal d'infirmer la décision du Contrôleur du 23 juin 2023 et d'établir la réclamation de la Requérante à la somme totale de **33 569,60 \$** taxes incluses ;

**POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente demande en appel de la décision du contrôleur sur l'avis de révision ou de rejet ;

**INFIRMER** la décision du contrôleur du 23 juin 2023 ;

**DÉCLARER** que la Requérante a une bonne et valable hypothèque légale de la construction totalisant la somme de **33 569,60 \$** plus les intérêts et les frais applicable ;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

SAINTE-MARIE, LE 10 JUILLET 2023



**BEAUVAIS TRUCHON S.E.N.C.R.L.**

**ME REYNALD POULIN**

**ME MICHAËL LAPLANTE**

[rpoulin@avbt.com](mailto:rpoulin@avbt.com)

[mlaplante@avbt.com](mailto:mlaplante@avbt.com)

Code d'impliqué : BS0368

1068, boulevard Vachon Nord, bureau 225

Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : (418) 387-2727

Télécopieur : (418) 387-7070

Avocats de la requérante

Notre référence : 23-1196

---

**DÉCLARATION SOUS SERMENT**

---

Je, soussigné **GAÉTAN TURCOTTE**, président, ayant mon lieu de travail au 500, 1<sup>re</sup> Avenue du Parc Industriel, à Sainte-Marie-de-Beauce, province de Québec, G6E 1B5, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président et le représentant dûment autorisé de la requérante en la présente instance ;
2. J'ai pris connaissance de tous les faits allégués dans la présente demande en appel de la décision du contrôleur sur l'avis de révision ou de rejet/ Rue Marcel-Dumont, lesquels sont vrais et à ma connaissance personnelle.

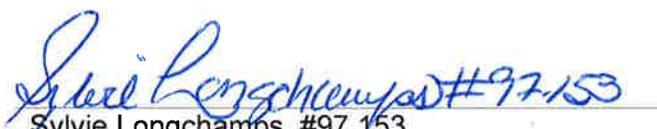
**ET J'AI SIGNÉ :**



---

**GAÉTAN TURCOTTE**

Assermenté devant moi à Sainte-Marie,  
ce 10e jour du mois de juillet 2023



---

Sylvie Longchamps, #97,153  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec



---

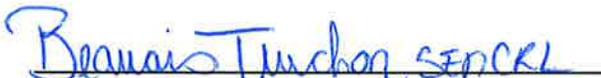
**INVENTAIRE DES PIÈCES**

(Au soutien de la Demande en appel d'une décision du contrôleur sur l'avis de révision ou de rejet/Rue Marcel-Dumont)

---

- Pièce R-1 :** Preuve de réclamation de la Requérante/Rue Marcel-Dumont ;
- Pièce R-2 :** Courriel du 13 janvier 2023 ;
- Pièce R-3 :** Courriel du 20 janvier 2023 et certificat de piquetage, en liasse ;
- Pièce R-4 :** Acte de vente notarié du 23 janvier 2023 ;
- Pièce R-5 :** Courriel du 1er mars 2023 et facture provisoire, en liasse ;
- Pièce R-6 :** Courriel du 3 mars 2023 ;
- Pièce R-7 :** Facture no. E27799 ;
- Pièce R-8 :** Avis d'inscription d'une hypothèque légale de la construction et état certifié d'inscription, en liasse ;
- Pièce R-9 :** Avis de révision ou de rejet/Rue Marcel-Dumont ;

SAINTE-MARIE, LE 10 JUILLET 2023



**BEAUVAIS TRUCHON S.E.N.C.R.L.**

**ME REYNALD POULIN**

**ME MICHAËL LAPLANTE**

[rpoulin@avbt.com](mailto:rpoulin@avbt.com)

[mlaplante@avbt.com](mailto:mlaplante@avbt.com)

Code d'impliqué : BS0368

1068, boulevard Vachon Nord, bureau 225

Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : (418) 387-2727

Télécopieur : (418) 387-7070

Avocats de la requérante

Notre référence : 23-1196

---

**AVIS DE PRÉSENTATION**


---

**Destinataires :**

**CENTRE DE DISTRIBUTION  
TRANSRAPIDE INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**COMPLEXE GROUPE  
TRANSRAPIDE INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**9435-8470 QUÉBEC INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**Q-12 CAPITAL S.E.C.**  
505, boulevard du Parc Technologique,  
bureau 225  
Québec (Québec) G1P 4S9

Mise en cause

**FONDS D'INVESTISSEMENT  
IMMOBILIER SH, S.E.C.**, agissant et  
représentée par son commandité  
**9416-1395 QUÉBEC INC.**  
505, boulevard du Parc Technologique,  
bureau 225  
Québec (Québec) G1P 4S9

Mise en cause

**9480-5348 QUÉBEC INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.**,  
agissant et représentée par son  
commandité **9435-8470 QUÉBEC INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
801, Grande Allée Ouest, bureau 350  
Québec (Québec) G1S 4Z4

Contrôleur

**9355-8096 QUÉBEC INC.**  
505, boulevard du Parc Technologique,  
bureau 225  
Québec (Québec) G1P 4S9

Mise en cause

**DOUVILLE MOFFET ET  
ASSOCIÉS INC**  
2700, boulevard Laurier, bureau 1300  
Québec (Québec) G1V 4K5

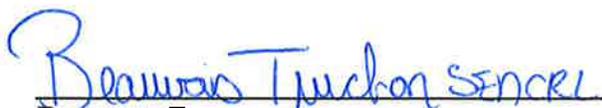
Mise en cause

**À : Liste de notification**

**PRENEZ AVIS** que la présente *Demande en appel de la décision du contrôleur sur l'avis de révision ou de rejet/Rue Marcel-Dumont* sera présentée pour adjudication devant l'un des honorables juges de la Cour supérieure du Québec du district de Québec, siégeant en chambre commerciale, le **17 juillet 2023 à 9 h** en la **salle 3,07** au Palais de justice de Québec, situé au 300, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

SAINTE-MARIE, LE 10 JUILLET 2023



**BEAUVAIS TRUCHON S.E.N.C.R.L.**

**ME REYNALD POULIN**

**ME MICHAËL LAPLANTE**

[rpoulin@avbt.com](mailto:rpoulin@avbt.com)

[mlaplante@avbt.com](mailto:mlaplante@avbt.com)

Code d'impliqué : BS0368

1068, boulevard Vachon Nord, bureau 225

Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : (418) 387-2727

Télécopieur : (418) 387-7070

Avocats de la requérante

Notre référence : 23-1196

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-11-028539-230

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), CH. C-36, TELLE QUE  
MODIFIÉE :**

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPASSE INC. ET  
ALS.**

Débitrices

Et

**LES CONSTRUCTIONS EDGUY INC.**

Requérante

Et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Contrôleur

Et

**Q-12 CAPITAL S.E.C. ET ALS.**

Mises en cause

**DEMANDE EN APPEL DE LA DÉCISION DU  
CONTRÔLEUR SUR L'AVIS DE RÉVISION OU DE REJET  
RUE MARCEL-DUMONT (SAINT-LAMBERT)**

BS-0368 Casier 75

N/D : 23-1196

**Me Reynald Poulin et Me Michaël Laplante**

[rpoulin@avbt.com](mailto:rpoulin@avbt.com)

[mlaplante@avbt.com](mailto:mlaplante@avbt.com)

**BEAUVAIS TRUCHON**

AVOCATS

**1068, boulevard Vachon Nord, bureau 225**

**Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6**

**Téléphone : (418) 387-2727**

**Télécopieur : (418) 387-7070**

[notifications@avbt.com](mailto:notifications@avbt.com)